



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2281

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Travaux dans les locaux actuels du Centre d'éducation et de planification familiale (CPEF) du Mouvement français de planning familial - Subvention d'investissement

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

Rapporteur : Madame la Conseillère Runel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Farih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2281**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Travaux dans les locaux actuels du Centre d'éducation et de planification familiale (CPEF) du Mouvement français de planning familial - Subvention d'investissement**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente délibération porte sur les travaux d'agrandissement du Centre d'éducation et de planification familiale (CPEF) du Mouvement français de planning familial, situé au 2, rue Lakanal à Villeurbanne.

Cette délibération ne concerne pas le financement annuel obligatoire des 7 CPEF de la Métropole de Lyon. Ce financement est réglementé, dans le cadre du code de la santé publique (CSP). Il a déjà fait l'objet d'une délibération n° 2015-0220 lors du Conseil de la Métropole du 23 mars 2015.

I - Contexte

Ce CPEF-Planning familial, existe depuis 1961. Il œuvre au quotidien à informer, écouter, faire de la prévention et offrir des soins dans le domaine de la santé sexuelle, en se basant sur l'éducation populaire et la promotion de l'égalité femmes-hommes.

Depuis 1979, le CPEF mène ses activités dans les mêmes locaux loués par le bailleur social Dynacité.

L'activité a évolué en volume et en nature. En effet, depuis 2014, le CPEF situé à Villeurbanne accueille plus de 8 000 personnes par an, contre plus de 5 000 en 2004. La population accueillie provient de l'ensemble du territoire de la Métropole. Les locaux ne sont plus adaptés aux conditions d'aujourd'hui :

- les espaces d'accueil sont surchargés et l'attente se prolonge faute de bureaux disponibles,
- les locaux sont non accessibles aux personnes à mobilité réduite générant une discrimination dans l'accès à la santé de pans de la population, dont l'expression de la demande s'accroît,
- les locaux ne permettent plus aujourd'hui de garantir la confidentialité requise pour ces problématiques. La configuration actuelle est autant marquée par la mauvaise insonorisation que par l'exiguïté des bureaux. La confidentialité devient ainsi difficile à assurer.

II - Projet d'agrandissement des locaux

De nombreux scénarios ont été envisagés : acquisition d'un bien immobilier, location d'autres locaux ou mise à disposition par une collectivité territoriale.

Faute de solution trouvée, le choix s'est porté sur l'agrandissement des locaux actuels, en y ajoutant 114 mètres carrés de surface en rez-de-chaussée. Concrètement, il s'agit de créer un espace contigu au local actuel, avec un réaménagement global de l'ensemble. La superficie totale cible est de 354 mètres carrés, contre 240 mètres carrés répartis ce jour en 73 mètres carrés au rez-de-chaussée, et 167 mètres carrés, au 1er étage.

III - Montage du projet

Le projet a fait l'objet d'une démarche concertée associant :

- l'équipe du CPEF aux différents niveaux techniques et hiérarchiques,
- les usagers du CPEF : questionnaire d'état des lieux, constitution d'un groupe d'usagers,
- les personnes en situation de handicap, à travers l'association Collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité (CARPA),
- le bailleur social Dynacité qui apporte un soutien logistique et une participation financière,
- les services de la Métropole.

IV - Coût total

Le coût total de ces travaux est de 481 000 €, soit 1 359 €/mètres carrés. Il est proposé une subvention de la Métropole à hauteur de 115 000 €.

V - Montage financier prévisionnel

	Fonds propres, emprunts bancaires du CPEF	Dynacité	Métropole de Lyon	Ville de Villeurbanne	Ville de Lyon	Fonds privés, crowdfunding, etc.	Soutien parlementaire	Total
Montants en k€	30	110	115	60	30	124	12	481

VI - Calendrier prévisionnel

- début des travaux : premier semestre 2018,
- formation de l'ensemble de l'équipe d'accueil et de l'équipe médicale à l'accueil des personnes en situation de handicap et réflexion sur la mise en accessibilité globale des lieux : premier et deuxième trimestre 2018,
- fin des travaux, inauguration des nouveaux lieux : premier semestre 2019.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'apporter au CPEF du Mouvement français de planning familial à Villeurbanne, une subvention d'investissement pour la réalisation de ces travaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement de 115 000 €, au profit du Centre d'éducation et de planification familiale (CPEF) du Mouvement français de planning familial de Villeurbanne, dans le cadre de la réalisation de travaux dans ses locaux actuels situés au 2, rue Lakanal à Villeurbanne, pour l'année 2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le CPEF du Mouvement français de planning familial définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P35 - Enfance sur l'opération n° 0P35O3046A pour un montant de 115 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 57 500 € en 2018,

- 57 500 € en 2019.

4° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'opération n° 0P35O3046A - compte 20422 - fonction 411, pour un montant de 115 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.